

N/REF : 13/01/2026 11H53 C:000003 I:02658
V/REF : AC/C36884
V/Email reçu le Mardi 13/01/2026 a 11H53

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. RMO
IMMEUBLE : RIVES DU MOULIN -RMO
2, SQUARE SIMONE MORAND
95, RUE DE LORIENT
35000 RENNES

Rennes, le 12 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 2 SQUARE SIMONE MORAND - SOUS SOL
MOTIF : FUITE A PROXIMITÉ DU GARAGE 22
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 04/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE FUITE DANS SOUS SOL DE LA PLACE 4 AU 22
CONSTAT : PAS DE FUITE CONSTATÉE
CONTROLE SUR PARKING RDC + SOUS SOL : PAS DE FUITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 10/02/26 a 16H55 mlefeuvre@aiguillon.com

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 10/02/26 A 16:54 MME M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL013-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PC	1	100,00	100,00
TOTAL H.T.					100,00
T.V.A. a 10,00%					10,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.